



Information aux Archers de l'Essonne

Jun 2017

Le mot du président

Archers, je vous salue,

La saison 2016/2017 tire bientôt à sa fin, avec une belle saison au niveau sportif : 2124 licenciés, 33 clubs ou Compagnies très actifs, et de nombreux bénévoles, assistants et entraîneurs sur le terrain pour l'encadrement, le soutien au matériel, et l'accompagnement de vos jeunes.



Mais il reste des points à améliorer : matériel pas toujours bien adapté, et surtout au niveau flèches des jeunes. En fin de saison, nous ne devrions pas voir ça sur les pas de tir ! Pour éviter trop de turn-over au sein des clubs, essayons de mettre nos jeunes en situation de réussite !

Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation du coût de la licence part départementale pour la saison 2017/2018, malgré la baisse des subventions et le dégagement des municipalités sur leurs animations de ville, centres aérés et services jeunesse. Nous garderons le même ratio achat ciblerie /location, et ainsi que le cout réel des salariés intervenant en club. Le comité vit à flux tendu toute l'année, avec l'angoisse d'une détérioration matériel ou du retard de facturation.

Les vacances, pour vous, approchent ; profitez-en pour préparer la prochaine rentrée de vos adhérents. Le calendrier de l'activité hivernale est déjà bien rempli, le programme des formations fédérales vous sera communiqué. Inscrivez vos archers pour structurer vos clubs et proposer un service apprécié des adhérents.

Nous espérons vous revoir la saison prochaine, notamment sur les compétitions sélectives dont l'offre devient plus élargie.

Philippe LETARTRE

Les actualités

Stage d'été de Chamarande

Le comité organise comme chaque année un stage pour les jeunes à Chamarande. Il aura lieu du 28 août au 1er septembre, encadré de nos deux brevets d'état et deux BAFA.



Ce stage est ouvert à tous les jeunes, quel que soit leur niveau. Il a pour objectif de perfectionner le niveau technique de l'archer et adapté à chacun.

Si le jeune n'a pas son propre matériel, un prêt pourra être envisagé sur demande au moins un mois avant le début du stage.

Le nombre de places étant limité à 24 pour août ne tardez à vous inscrire: cptaet@orange.fr

Programme type :

9h-12h : après le réveil, le petit déjeuner et la toilette, réveil musculaire et pratique du Tir à l'Arc (4 à 5 heures par jour), encadré par nos professionnels brevetés d'Etat ou fédéraux, par groupes de niveau avec conseils pour le réglage de l'arc, passage de flèches selon le niveau, découverte d'autres disciplines (tir campagne, nature ...),

12h-14h : déjeuner suivi de temps calme (jeux de cartes, jeux de société, courrier ...)

14h-18h : théorie et/ou pratique du tir à l'arc – activités annexes. Chaque après-midi est coupé par un goûter vers 16h30,

18h-20h : douche, temps calme et dîner à 19h,

20h-22h : veillée encadrée par des animateurs BAFA puis coucher.

La rencontre spéciale femmes

Le premier « Challenge Femmes » est organisé dimanche 18 juin à Soisy-sur-Seine par la compagnie des archers du grand Veneur et le comité.

Ce concours réservé aux femmes de tout âge se base sur un tir fédéral qui sera sélectif pour le Championnat de France.

Petite spécificité pour les premières années de licence : si vous le désirez, vous serez sur des distances plus courtes pour vous permettre de découvrir le tir extérieur. Pour les poussines et benjamines, vous tirerez à 15m, les minimes à 20m et les autres à 30m.



Venez tirer entre copines, amenez vos jeunes (et moins jeunes). Les inscriptions sont ouvertes par mail à l'adresse: challenge-femmes91@archers91.fr

CD 2017

Un grand merci à nos organisateurs de CD pour cette saison qui ont su nous offrir des compétitions de très bonnes qualités, même si la météo n'a pas toujours été de la partie.



Une mention spéciale pour le Campagne et le Nature. Particulièrement long à organiser sur place avec des mises en place lourdes et des contraintes de terrain et de sécurité complexes. Notre seul regret est le manque de participants sur ces disciplines.

Nous vous rappelons qu'il existe des catégories découverte pour les archers qui voudraient s'essayer à une nouvelle discipline. Vous serez toujours les bienvenus.

Recherche de sponsoring (rappel)

Chaque année, les subventions départementales vont en diminuant. Nous vous rappelons que pour nos instances « le sport en club est un loisir et les adhérents doivent payer leur loisir »...

La volonté du comité est de continuer, malgré tout, à nous offrir des services de qualité. Mais pour cela, nous avons besoin de l'aide de tous (archers, parents, élus, amis)... Nombre d'entre vous travaillent ou ont des contacts au sein de sociétés de taille plus ou moins importante. Or, certaines de ces sociétés font des dons à des associations chaque année.

Le comité départemental Arc Essonne vous invite à l'aider dans sa mise en relation avec vos sociétés, commerces (quelle que soit la taille), artisans, élus... N'hésitez pas !

Championnat de France Handisport

Dans le cadre des 40 ans de la ville des Ulis et de son club Omnisports (COU), le COU Handisport et les Archers de la Terre Brûlée, en partenariat avec la ville des Ulis, organisent le Championnat de France Handisport Fédéral et FITA.

Cette manifestation aura lieu du 23 au 25 juin 2017 au stade Jean-Marc Salinier aux Ulis. L'installation et le rangement sont prévus les 22,23 et 26 juin. Ils auront besoin d'un maximum de bénévoles pour assurer l'installation du matériel, le bon déroulement de la compétition, de ses à cotés et le démontage.

La Compagnie des Ulis fait donc appel à vous pour les aider dans ce nouveau défi. Si vous pouvez donner de votre temps, même pour une demi-journée, vous serez les bienvenus.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur <http://www.archers-lesulis.fr/inscription-benevole-cf/>

Alerte au manque d'arbitres

Le nombre d'arbitres en Essonne est critique.

Il est important de former de nouveaux arbitres rapidement. En effet, le corps actuel fatigue et vieillit, et le nombre de concours reste conséquent. Nous vous rappelons que si aucun arbitre n'est disponible, le concours n'est plus qualificatif...

Vous pouvez entrer en formation dès 14 ans en tant qu'arbitre jeune et dès 18 ans comme arbitre fédéral.



Pour entrer en formation jeune arbitre, le jeune candidat devra :

- Avoir deux ans de licence ;
- Avoir pratiqué la compétition ;
- Être âgé de 14 ans au moins et de 17 ans au plus (au-delà de 17 ans, le candidat suivra la filière adulte) ;
- Faire acte de candidature par l'intermédiaire de son Président de club qui transmettra avec avis au PCDA (Président de la Commission Départementale des Arbitres), qui transmettra lui-même avec avis au PCRA (Président de la Commission Régionale des Arbitres).
- La candidature doit faire l'objet d'un accord parental écrit ainsi que d'une autorisation de transport pour les déplacements ;
- Les parents doivent s'engager à faire suivre le cursus au jeune ainsi qu'à effectuer, si nécessaire, les transports (modèles établis par la F.F.T.A.).

Pour entrer en formation arbitre fédéral, le candidat devra :

- Être âgé de moins de 65 ans au jour du dépôt de la candidature à une formation d'arbitre (il est évident que cette formation débutera le plus rapidement possible après le dépôt de la candidature).

Un candidat ayant le bénéfice d'une épreuve pourra passer la totalité de l'option, même atteint par la limite d'âge.

- Avoir une licence FFTA en cours de validité.
- Justifier au jour du dépôt de la candidature d'une ancienneté minimum de 24 mois de licence et d'une pratique en compétition.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des 5 années précédentes.
- Faire acte de candidature par écrit par l'intermédiaire de son président de club auprès du PCDA qui transmettra au PCRA ou au responsable régional des formations d'arbitres.

Pour les volontaires, n'hésitez pas à contacter le CDTAE ou le PCRA pour plus de renseignements.

Concours jeunes Mini-fédéral

Compétition adaptée à tous les jeunes débutants suivant leur catégorie et leur ancienneté de licence. Elle s'est déroulée sous un soleil radieux cette année sur le terrain des Ulis le jeudi 25 mai. Cette année, c'est 75 jeunes qui se sont retrouvés, du poussin au junior.

Félicitations à tous les participants et entraîneurs, et un grand merci à tous les bénévoles qui ont aidé au rangement en fin de journée.

Félicitations à la compagnie des Ulis qui a géré cette rencontre avec une grande efficacité et une convivialité qui fait plaisir.

Un niveau certain sur les jeunes archers voit le jour, avec même une flèche de barrage, qui a fait vibrer parents et coachs !

Rendez-vous l'an prochain pour la nouvelle édition. Et si les entraîneurs ou les jeunes ont des idées pour améliorer encore cette rencontre, nous les encourageons à faire remonter leurs idées au comité. Elles seront toutes bienvenues.

Retrouvez les résultats sur la page dédiée « jeunes sportifs/ mini fédéral ».

Subvention de la formation

Les formations des archers peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès de vos municipalités. Mais rares sont les structures qui en profitent.

La première chose à savoir est que vous pouvez demander une subvention à tout moment de l'année à la commune. Cela vous permet de combler un oubli lors des demandes annuelles traditionnelles.

La subvention n'est pas limitée au coût de la formation. Il peut intégrer du matériel tel que de la documentation, les frais de déplacement et d'hébergement, du petit matériel pédagogique... Évitez d'y mettre une cible ou le dernier arc à la mode tout de même, cela risque de mener le dossier à la poubelle.

Pour la justification de la demande, n'hésitez pas à « broder » sur plusieurs thèmes. Par exemple:

- la formation de l'archer va le faire progresser dans ces résultats et cela mettra en avant le club et la commune...
- la formation d'encadrant aidera les autres archers à progresser... même topo. De plus cela permettra d'accueillir plus de débutants offrant une meilleure offre sportive à la commune. Enfin, l'encadrement permet d'assurer un meilleur « service », en toute sécurité, lors de la participation à des manifestations communales (même si ce ne sont pas ces archers qui sont là).
- La formation d'arbitre amène une expertise sur le règlement aux archers. Il permet aussi une organisation de meilleure qualité lors de compétition, vitrine du club et donc de la commune...

Ceux ne sont que quelques idées, à adapter en fonction de la politique des communes et des agglomérations.

Au vu de ce qui commence à se mettre en place avec les agglomérations, il est important de structurer un maximum vos clubs et de travailler avec vos communes. C'est eux qui pourront avoir du poids pour vous aider dans l'avenir. C'est pourquoi dans toute demande, il est impératif d'insister sur l'apport que votre projet de formation, ou autre, peut apporter à la commune.

Côté pratique, vous pouvez trouver facilement le document de demande généralement utiliser: le Cerfa 12156*05. Mais certaines municipalités ont mis en place un document propre que vous pouvez demander en mairie, ou utilise toujours l'ancien 12156*03.

N'oubliez pas aussi à la fin de votre action de formation de remplir le compte-rendu financier via le Cerfa 15059*01. Il s'agit d'un simple bilan financier et de résultat assez succinct. Mais n'oubliez pas d'y fournir une copie de toutes les factures. Idéalement, une ou deux photos d'une initiation ou d'une action suite à la formation, en remerciant au passage la mairie pour son aide sur le bulletin municipal ne font pas de mal...

Le comité peut vous fournir des devis pour nos formations et également vous aider en cas de besoin sur la rédaction de vos demandes (sans les faire pour vous tout de même). N'hésitez pas à nous contacter.